

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

UNE CATASTROPHE

L'émotion causée par la destruction de la flotte de l'amiral Cervera n'est pas calmée, que la nouvelle d'une catastrophe, aussi épouvantable qu'une bataille, nous est arrivée des côtes américaines.

Le transatlantique *La Bourgogne*, qui revenait de New-York avec six cents passagers et 220 hommes d'équipage, a sombré par suite de collision dans le brouillard, et deux cents personnes seulement ont été sauvées.

Voilà le fait, le fait lamentable et brutal.

Les combats navals de Cavite et de Santiago n'ont pas fait plus de victimes, mais celles-là, au moins, sont mortes pour une idée, dans la chaleur de la lutte, à l'heure où les sacrifices sont relativement aisés, et où l'on joue sa peau avec l'insouciance que l'on apporte à une partie de dés.

Ici, c'est le réveil subit au petit matin, c'est la mort surgissant dans les impénétrables voiles du brouillard, c'est le navire qui penche, la mer qui balaie le pont, les cris des femmes et des enfants, la mêlée angoissée qui paralyse les efforts des matelots et quintuple la catastrophe !...

Deux observations s'imposent. D'un côté l'affolement des passagers, de l'autre le calme héroïque des marins. On a vu, dans le court instant qui a suivi la collision et précédé l'effondrement, se renouveler les scènes odieuses du Bazar de la Charité. Chez l'homme reparaisait la brute, et l'instinct de conservation était plus fort que la politesse. Des Italiens ont sorti leurs couteaux, des Américains ont boxé, sans y réfléchir, chaque tempérament utilisait les moyens que l'habitude lui rendait familiers. Les femmes, les enfants, ont été jetés par terre, piétinés; chaque homme ne songeait plus qu'à lui-même et luttait pour sa part d'existence. Il semble bien que devant ce débordement formidable de passions, nos officiers et nos matelots aient été impuissants, puisque une chaloupe, pleine de naufragés, n'a pu être descendue à la mer, et qu'une autre, exclusivement remplie de femmes, a chaviré.

Et pourtant, ils ont été sublimes ces officiers du bord, dont deux seulement ont, par miracle, survécu. Et c'est là, parmi ces scènes de cannibales — dont il ne faut pas s'indigner, mais dont il faut plaindre, plutôt, la faiblesse humaine — ce qui réconforte et nous procure un vif sentiment de notre grandeur. Ah ! certes, s'il est beau de savoir mourir comme Socrate, quand on est entouré de disciples aimés, dont le cœur est gros mais dont l'esprit est sain, combien il est plus beau et plus difficile, de conserver le calme imperturbable, le sang froid que rien ne démonte, quand autour de soi règne la folie la plus déchaînée et la plus atroce, quand à l'horreur de la mort prochaine s'ajoute l'horreur de se sentir impuissant à protéger tant de vies dont on avait la charge, et qui vont s'en aller, à la dérive du flot amer, faute d'avoir pu dominer un seul moment des nerfs trop excitables !...

Le deuil est grand de tant de victimes, mais l'orgueil doit être grand aussi de l'exemple sublime qu'ont donné les officiers de *La Bourgogne*, périssant tous à leur poste, autour de leur commandant Deloncle, notre compatriote, comme un holocauste offert à l'idée du devoir !

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 juillet

M. Deschanel exprime l'émotion que le naufrage de la *Bourgogne* cause à la Chambre, ses sentiments de sympathie pour les familles des victimes, son admiration pour nos officiers, qui, en cette circonstance comme dans toutes les autres, ont su remplir leur devoir. Le gouvernement s'associe à ces paroles.

M. Castelin interpelle ensuite le gouvernement au sujet de l'affaire Dreyfus.

M. Cavaignac. — Le gouvernement s'est préoccupé de faire cesser l'agitation dans le pays; ce qu'il veut faire aujourd'hui, c'est dire à la Chambre et au pays tout ce qui peut être dit. Les honnêtes soldats du premier conseil de guerre ont jugé selon leur conscience; on a alors tenté de substituer à Dreyfus un officier qui sera peut-être frappé demain des peines disciplinaires qu'il a méritées. (Sensation. Applaudissements.) Mais ledit officier ne pouvait, en tous cas, innocenter Dreyfus et nous saurons faire respecter les arrêts et les personnes des premiers juges militaires qui ont justement condamné. S'il est actuellement une minorité de bonne foi qui a pu se laisser abuser, notre devoir est de l'éclairer, d'en finir avec le dommage qui résulterait pour l'unité morale de la France d'une division entre citoyens. Nous voulons que l'armée ait le respect de tous et cela sans qu'il soit nécessaire de lois de répression pour le lui assurer.

L'armée est, en effet, respectueuse de la loi et de la suprématie du pouvoir civil; elle a droit, en retour, à l'hommage de tous les bons citoyens. (Bravos à gauche.) Nous savons ce que le pays attend de nous; il attend que nous affirmions notre résolution inébranlable de nous opposer à toute réhabilitation du traître.

Cette affirmation, poursuit le ministre de la guerre, je l'apporte parce que j'ai la certitude absolue de la culpabilité de Dreyfus. (Vifs applaudissements.) Et si je parle ainsi, c'est que ma conviction est formelle, car, croyez-vous, sans cela, qu'aucune considération, même de salut public, pourrait nous déterminer à maintenir au bagne un innocent ? (Applaudissements prolongés.)

Je sens combien ma responsabilité est grave. Je dois donc donner tous ceux des motifs de ma conviction qu'il m'est possible de produire ici. Je fais pourtant remarquer, tout d'abord, en ce qui concerne une demande de révision, que dans l'intérêt de la chose jugée il faudrait, aux termes de la loi, un acte d'initiative gouvernementale pour que la révision fût possible. (Vifs applaudissements.) Je dois encore ajouter ceci : c'est que nous sommes maîtres de traiter nos affaires chez nous comme nous l'entendons. (Acclamations, longue ovation.) Rien, d'ailleurs, dans ce que j'ai à dire, ne saurait impliquer les gouvernements étrangers. (Applaudissements.)

M. Cavaignac produit ensuite des faits prouvant la culpabilité de Dreyfus.

Il termine en disant : Et maintenant, il me reste à émettre un vœu : c'est que, demain, tous les Français s'unissent pour déclarer que l'armée, cette armée qui fait leur orgueil et leur espérance, est forte non seulement de la confiance du pays, mais aussi de la conscience de la justice des actes qu'elle a eus à accomplir. (Triple salve d'applaudissements.)

M. Mirman dépose une motion tendant à l'affichage du discours de M. Cavaignac (applaudissements.)

Quelques voix réclament le scrutin sur la question de l'affichage; une demande de scrutin est remise au président.

M. Brisson. — Je prie les auteurs de la demande de scrutin de vouloir bien la retirer; la demande d'affichage ne peut, en effet, que réunir l'unanimité des voix en une telle circonstance. (Applaudissements.)

La demande d'affichage du discours de M. Cavaignac est donc soumise au scrutin; l'affichage est voté par 572 voix contre 2 (Bravos prolongés.)

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération des diverses propositions récemment déposées par MM. Coutant, Paulin Méry, Drumont, Rousse et Puech, et qui tendent à l'amnistie. La commission d'initiative conclut à la prise en considération.

M. Sarrien. — Le gouvernement ne s'oppose pas à la prise en considération; il se bornera à faire connaître son opinion sur le fond à la commission qui va être nommée dans les bureaux pour l'examen de ces propositions d'amnistie.

Séance du 8 juillet

M. L'abbé Gayraud pose une question au ministre de la justice à propos de la comptabilité des fabriques.

M. Sarrien répond Le cabinet actuel, dont le décret n'est pas l'œuvre, en accepte la responsabilité. Tout le monde doit être soumis à la loi. (Très bien, très bien.) Le ministre en assurera l'exécution (applaudissements.)

On valide ensuite MM. Menier, Fould et Dubois. On s'occupera demain de l'élection de M. Turrel.

Sénat

Séance du 7 juillet

La séance est ouverte à trois heures. Comme M. Deschanel l'a fait à la Chambre, M. Loubet exprime la part que prend le Sénat à cette terrible catastrophe de la *Bourgogne*, qui frappe tant de familles françaises et étrangères. (Applaudissements unanimes.)

Le président annonce ensuite la mort de M. Buffet, sénateur inamovible; il fait l'éloge funèbre du défunt et retrace la carrière politique de l'homme qui fut plusieurs fois ministre, président de l'Assemblée nationale, etc.

M. Barbey ajoute que M. Buffet était un adversaire politique, mais qu'il était un homme qu'une assemblée s'honore de posséder. Il propose, en conséquence, au Sénat de lever la séance en signe de deuil. (Assentiment.)

M. de Kerdrel, président de la droite, s'associe à cette proposition, tout en remerciant les adversaires politiques qui se sont honorés en prenant l'initiative. (Applaudissements.)

La séance est levée, en signe de deuil, à trois heures vingt-cinq.

Séance du 8 juillet

M. le Président annonce la mort de M. Gailard, sénateur du Puy-de-Dôme et se fait l'interprète des regrets du Sénat.

Le Sénat adopte ensuite un projet de loi modifiant la loi du 10 août 1871 sur les Conseils généraux, et le projet de loi étendant à l'Algérie les dispositions de la loi du 16 décembre 1897 sur les alcools dénaturés.

Le Sénat adopte également une proposition de loi garantissant leur travail et leurs emplois aux réservistes appelés par la loi à faire leur période d'instruction.

Le Sénat adopte, en outre, un projet déclarant d'utilité publique les travaux de restauration à effectuer dans le bassin du Gardon et dans le périmètre du Lot supérieur (Lozère).

Le Sénat vote ensuite le projet de loi sur les warrants agricoles.

Le Sénat passe à la discussion du projet de loi sur le casier judiciaire.

M. Godin, rapporteur, expose l'économie du projet, dont la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Enseignement des anormaux

Nous nous faisons un plaisir de signaler ici l'heureuse initiative prise par le Cercle pédagogique de la Loire-Inférieure.

Préoccupés de la situation souvent malheureuse qui est faite aux enfants aveugles, idiots, sourds etc... les instituteurs de ce département, ont eu la généreuse idée de mettre au concours le sujet suivant :

« De la nécessité de tenir compte des anormaux (sourds, muets, aveugles, idiots, estropiés) pour étendre l'instruction scolaire à tous les enfants. — Comment conviendrait-il d'organiser les enseignements populaires à leur donner, et quelle direction faudrait-il lui imprimer pour les rendre utiles à eux-

mêmes, en particulier, et à la société, en général ? »

Les mémoires devaient parvenir à la Société, 11, rue des Arts, à Nantes, avant le 1^{er} juillet.

Les prix consistent en volumes offerts aux auteurs des meilleurs manuscrits.

Nous voulons espérer que dans le but de permettre aux maîtres de profiter des vacances prochaines pour étudier, traiter avec soin les questions proposées, le Comité accordera aux concurrents un délai supplémentaire de trois mois, si la demande lui en est faite.

Nous pensons que si des mémoires arrivent d'autres régions de la France, le Comité les accueillera et se fera un plaisir de les lire et de les classer, le concours n'étant pas limité au seul département de la Loire-Inférieure.

Méfions-nous

Dans un journal d'enseignement primaire fort répandu, M. J. inspecteur primaire, met en garde les instituteurs contre les agissements peu loyaux de certains marchands qui opèrent généralement dans les campagnes et exploitent la bonne foi et la crédulité des instituteurs, mais aussi bien souvent celles des petits cultivateurs, en offrant toutes sortes de marchandises à crédit, à tempérament, au gré de l'acheteur qui n'a que sa signature à donner !

Les conseils que M. J. donne aux instituteurs s'adressent aussi au grand public voilà pourquoi nous jugeons utile d'en parler ici.

Voici des marchands de toile « qui excellent à faire de la gymnastique sur un fil, je veux dire sur le code, car ils violent la correctionnelle, ces équilibristes indéliçats »

Ils commencent par vous offrir à titre de cadeau une douzaine de belles serviettes à trois sous la pièce.

« Malheur à vous si vous tombez dans le panneau, et j'avoue qu'il est difficile de se tirer des griffes de l'individu. Jeune, blond, cravate et col à la dernière mode, des brillants au doigt, dédaigneux grand seigneur, il s'assied chez vous à la première place. Comme d'habitude, une grande dame à ses côtés, jolie dame voilée, discrète, intervenant au bon moment.

Mes amis, ne discutez pas, ne prenez pas langue avec ces gens-là ou vous êtes flambés.

« Monsieur, je n'ai besoin de rien. — Mais, — Je n'ai besoin de rien. » Un point, c'est tout, ou je vous plains. »

M. J. raconte que des trafiquants de ce genre opéraient, il y a quelques années, dans un département du centre. L'inspecteur primaire J. alla trouver le procureur de la République avec les lettres des victimes. « Il y a dol dit le procureur; je ne puis pas poursuivre; que vos instituteurs fassent un procès. Ils ont signé, les malheureux, ils ont signé des billets à ordre, je ne puis rien pour eux. »

« Pourquoi vos instituteurs sont-ils si naïfs ? disait le Procureur. On ne signe pas de billets à ordre, que diable ! »

Résolution : Ne pas se laisser prendre à la magie de la réclame; ne jamais signer de billets à ordre; si l'on a besoin de toile, s'adresser à une maison de confiance connue;

Flanquer poliment à la porte les marchands inconnus qui viennent présenter de belles affaires à traiter et cherchent à enjoliver l'acheteur par la séduisante perspective de cadeaux divers et de vente à long crédit.

Qu'on nous pardonne pour une fois de prendre dans la place réservés aux questions d'enseignements, le souci des intérêts maté-

riels de nos lecteurs et de terminer par ce conseil du bonhomme Richard : « Si tu ne veux pas écouter la raison, elle te donnera sur les doigts. »
Et cet autre : Dans les affaires de ce bas monde, ce n'est pas la foi qui sauve, mais la défiance. »

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

L'affaire Dreyfus

La grande majorité de la presse parisienne accueille avec un soulagement visible les déclarations faites à la tribune par le ministre de la guerre au sujet de l'affaire Dreyfus. La plupart de nos confrères estiment que la chose est désormais entendue. Mais le ton des journaux qui ont mené une campagne en faveur de la révision du procès fait prévoir que la clôture de cette lamentable question n'est pas chose absolument acquise.

Zola et les experts

Le jugement du procès des experts contre Zola, procès qui vient d'être plaidé devant la 9^e chambre correctionnelle, ne sera rendu que samedi prochain.

Clergé

Sont nommés :
A l'archevêché d'Alger, M. Oury, évêque de Dijon.
A l'évêché de Dijon, M. Le Nordez, évêque titulaire d'Arca, auxiliaire de Verdun.
A l'évêché de Bayeux, M. l'abbé Amette, vicaire général d'Evreux.
A l'évêché de Coutances, M. l'abbé Guérard, chanoine titulaire de Rennes.
A l'évêché d'Angers, M. l'abbé Rumeau, vicaire général d'Agen.
A l'évêché d'Oran, M. l'abbé Cantel, curé de Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, à Paris.

Proclamation du Maréchal Blanco.

La Havane, 7 juillet.
Le maréchal Blanco a publié la proclamation suivante :
« La fortune n'accompagne pas toujours le courage. L'escadre espagnole, commandée par l'amiral Cervera, combattant contre des forces supérieures, a péri glorieusement au moment où nous la croyions sauvée du péril qui la menaçait dans le port de Santiago. »

« Le coup est très dur, mais il serait indigne des Espagnols de défaillir maintenant, malgré la gravité du désastre. Nous devons montrer du courage et non pas de la faiblesse. »

« Nous pouvons continuer la lutte contre nos adversités et les vaincre. Nos forces sont suffisantes pour défendre notre cause. »

« Nous devons grandir devant le malheur. Unissons-nous, confiants en Dieu, et soyons courageux pour défendre l'honneur et l'intégrité de la patrie ! »

CHRONIQUE LOCALE

Nos préfets

Voici les noms des préfets, au nombre de 17, qui se sont succédé dans notre département depuis le 4 septembre 1870, date de la proclamation de la 3^e République :

M. Esménard du Mazet, du 5 au 11 septembre 1870, soit 6 jours.

M. Fabien de Flaujac du 12 septembre au 4 novembre 1870, soit 53 jours.

M. Eloi Béral, du 5 novembre 1870, au 19 mars 1871, 4 mois 14 jours.

M. Ernest Pougny, du 20 mars 1871 au 14 février 1873, soit 2 ans moins 36 jours.

M. Servois, du 15 février au 30 juin 1873, soit 4 mois 15 jours.

M. Breynat, du 1^{er} juillet 1873 au 26 avril 1875, soit 2 ans moins 2 mois 4 jours.

M. le vicomte de Gombert, du 27 avril 1875 au 12 avril 1876, soit 1 an moins 15 jours.

M. Porteu Armand, du 13 avril 1876 au 31 mai 1877, soit 1 an, 1 mois, 18 jours.

M. le comte de Callac, du 1^{er} juin au 17 octobre 1877, soit 4 mois, 17 jours.

M. Henri Fresne, du 18 octobre 1877 au 14 mars 1879, soit 1 an, 6 mois, moins 4 jours.

M. Bargeton Ernest, du 15 mars 1879 au 4 septembre 1881, soit 2 ans, 5 mois, 21 jours.

M. Gustave Graux, du 5 septembre 1881

au 17 novembre 1885, soit 4 ans, 2 mois, 12 jours.

M. Paysant Louis, du 18 novembre 1885 au 3 août 1888, soit 2 ans, 9 mois, 21 jours.

M. Bévérini-Vico, du 4 août 1888 au 23 mai 1889, soit 1 an, 8 mois, 19 jours.

M. Henri Arnaud, du 24 mai 1889 au 15 novembre 1895, soit 6 ans, 6 mois, 21 jours.

M. Druard Hippolyte, du 16 novembre 1895 au 12 octobre 1896, soit 10 mois, 26 jours.

M. Roussel Jules, du 13 octobre 1896 à ce jour, soit 1 an, 9 mois environ.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Renouvellement de 1898 (suite)

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Canton de Bretenoux

M. Boyer Paul, maire de la commune de Bretenoux a été élu conseiller d'arrondissement pour ce canton le 28 juillet 1895 par 1763 voix sur 2267 suffrages exprimés. — Il est âgé de 50 ans.

Canton de Cajarc

M. Bruel Louis, 54 ans adjoint au maire de Cajarc, représente le canton de Cajarc au conseil d'arrondissement depuis le 28 juillet 1895 date à laquelle il a été élu par 1047 voix sur 1832 suffrages exprimés.

Canton de Lacapelle-Marival (2 conseillers)

M. Pradelle Charles-Aimé-Marie, négociant à Lacapelle-Marival âgé de 64 ans représente le canton depuis le 13 décembre 1889. Il a réuni à cette date 1653 voix sur 3113 suffrages exprimés. Au renouvellement de 1892 il a obtenu 1639 voix sur 2969 suffrages exprimés.

M. Roussely Léon, notaire à Thémènes, né le 27 février 1837 est conseiller d'arrondissement pour le canton de Lacapelle depuis le renouvellement de 1892. Il a réuni, à cette date 1673 voix sur 2763 suffrages exprimés

Canton de St-Céré

M. Martin Gustave, propriétaire à Autoire est né le 2 avril 1845. Il remplit le mandat de conseiller d'arrondissement pour ce canton depuis le 13 juillet 1879.

A cette date il a réuni 1571 suffrages. En 1883 il en a obtenu 1910. Au renouvellement de 1889, 1469. Et au renouvellement de 1895, 1974.

(A suivre)

Conseil départemental de l'instruction primaire

Comme nous l'avons annoncé, le conseil départemental de l'instruction primaire s'est réuni jeudi dernier, 7 courant, à l'hôtel de la préfecture du Lot, sous la présidence de M. Favart, inspecteur d'académie.

Etaient présents : MM. Delport et Daffas, conseillers généraux. Tallieu, directeur de l'école normale ; André, inspecteur primaire ; U. Vidal, directeur de l'école de la rue du Lycée ; Linol, directeur de l'école du Vieux-Palais ; Mmes Escande, directrice de l'école normale de filles ; Bourget, directrice de l'école supérieure des filles de Saint-Céré, et Mlle Bonnet, directrice de l'école de la place Thiers.

Gramat. — Acquisition et appropriation d'une école mixte à Saint-Chignes. — Adopté.

Anjols. — Groupe scolaire : travaux d'appropriation. — Adopté.

Donelle. — Ouverture d'une école privée de filles avec pensionnat et classe enfantine. — Adopté (le nombre de pensionnaires ne devant pas dépasser 9).

Grandes vacances de 1898 dans les écoles publiques. — La sortie générale est fixée au jeudi 18 août et la rentrée au dimanche 2 octobre.

Dans les écoles primaires supérieures et dans les écoles publiques où des cours d'adultes ont eu lieu, les vacances commenceront le jeudi 4 août.

Liste d'admissibilité aux fonctions de titulaires. — Cinq instituteurs stagiaires et 17 institutrices stagiaires ont été inscrits sur cette liste.

Liste des candidats aux bourses dans les écoles primaires supérieures. — Huit aspirants et huit aspirantes ont été proposés pour ces bourses.

Secrétariat de mairie — Les instituteurs de Promilhanes, Saint-Jean-de-Laur, Vaylats, Floressas, Belmontet, Touzac et Bédier ont été autorisés à exercer les fonctions de secrétaire de mairie dans leur commune respective.

Vœu. M. Linol propose au Conseil départe-

mental d'émettre le vœu que les pouvoirs publics rétablissent au plus tôt l'exonération totale des frais d'études dans les lycées au profit des fils et des filles des fonctionnaires de l'enseignement primaire public. Ce vœu sera rapporté et discuté dans une prochaine séance.

Centenaire de Michelet

Par décision de M. le Ministre de l'instruction publique, du 7 juillet, à l'occasion du centenaire de Michelet, les classes vaqueront dans les écoles maternelles, les écoles primaires élémentaires et les écoles primaires supérieures publiques le mercredi 15 juillet après midi.

CAHORS

M. REY

ET LA SUBVENTION DE L'HOSPICE

La commission du pari mutuel doit se réunir lundi prochain. Le dossier modifié de notre hospice n'aura pas encore été transmis sans doute, mais peut-être pourra-t-on quand même statuer sans cela.

M. Rey, notre honorable député, s'efforcera d'obtenir dès lundi une solution favorable pour Cahors ; en tous cas il préparera les voies pour arriver à obtenir la subvention que nous demandons.

M. Rey devait assister au concours agricole de Concots ; la réunion de lundi l'en empêchera.

D'autre part, nous pensions que M. Rey pourrait se trouver le 14 juillet à Cahors, cela ne paraît plus très certain aujourd'hui. En dépit des dires de certains journaux, il est peu probable, en effet, que les Chambres puissent se séparer avant 8 ou 10 jours.

Or les adversaires du Cabinet, pour empêcher l'épuration administrative qui les priverait de leurs protecteurs, veulent profiter de toutes les occasions pour le renverser. On prépare une nouvelle attaque au sujet des crédits supplémentaires. Il est donc indispensable que les amis du Cabinet actuel n'abandonnent pas leur poste en ce moment.

L'OBSESSION

Le *Télégramme*, (on le sait !) clame quotidiennement, que le minitère Brisson est le simple « copiste » du cabinet Méline.

Aujourd'hui, il trouve mieux encore. Il écrit : ... M. Cavaignac n'a rien dit qui ne fût su et proclamé déjà depuis longtemps. L'approbation, qu'il a obtenue de la Chambre, est l'approbation de l'attitude constante du ministère Méline. . .

En d'autres termes : les applaudissements de la Chambre ne s'adressaient nullement à M. Cavaignac, ils étaient tout gentiment destinés à M. Méline.

C'est décidément une inquiétante obsession chez notre confrère toulousain ! Mais le plus joli de l'affaire c'est que M. Méline s'est abstenu dans la demande d'affichage !

N'importe, c'est M. Méline qui a été applaudi.

C'est son discours — M. Cavaignac n'est-il pas un vulgaire plagiaire ! — qu'on lira sur les murs... et cela malgré lui !

Il faut soigner ça, cher confrère, c'est inquiétant.

Fête Nationale

On nous communique au dernier moment le programme de la fête Nationale.

Ce programme devant être affiché, nous ne l'insérerons pas en entier.

Mentionnons :

La veille : retraite aux flambeaux ; concert sur la terrasse de l'hôtel de ville par l'Orphéon, les élèves des écoles communales et l'Avenir cadurcien.

Le jeudi matin : revue ; mariage des rosiers ; à 3 heures du soir, concert gratuit au théâtre par l'Orphéon ; à 6 heures, ascension d'un ballon ; à 9 heures, exercices par la société de gymnastique ; à 9 heures 1/2 concert par l'Avenir cadurcien ; à 10 heures 1/2 grand bal.

Tous les monuments publics seront illuminés et pavés.

Tournée Ouvrard-Paulus

Excellente représentation jeudi soir, au théâtre.

Paulus a été frénétiquement applaudi dans son répertoire varié ; mais Mme Ouvrard a eu les honneurs de la soirée.

Son succès a été immense et c'était justice. Mme Ouvrard est bien l'exquise diseuse que nous connaissons de réputation.

Mlle Lucy-Audi a obtenu également de chaleureux bravos très mérités

Fête de la place du Marché

La fête de la place du Marché aura lieu demain et après-demain.

Tribunal correctionnel

Audience du 7 juillet

La nommée Marie Colonge, âgée de 22 ans, cultivatrice, demeurant à Promilhanes, est condamnée à huit jours d'emprisonnement pour complicité de vol.

Le sieur Delpon, domicilié à Saint-Pierre-Lafeuille, commune de Maxou, se voit infliger 6 fr. d'amende, avec bénéfice de la loi Bérenger, pour abus de confiance au préjudice du nommé Pardes, du même endroit.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 9 juillet 1898

Naissances

Estradié, Jean-Armand, rue Donzelle, 1

Décès

Servais, Jeanne-Clémentine, 23 mois rue du Château, 8.

Laporte, Antoine-Lucien, 8 jours, avenue de l'Abattoir.

Barthes, Anna-Célestine, lisseuse, 21 ans célibataire, impasse Clément-Marot.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 7 et 10 JUILLET 1898

Salut lointain, allégo Doring.
Ouverture de Léonore (n° 1) Beethoven.
Les Hussards. Bénédiction des Meyerbeer.
Faust. Ballet :
A. Mouvement de valse ;
B. Adagio ;
C. Allegretto ;
D. Moderato maest. ;
E. Moderato con moto ;
F. Allegretto ;
G. Allegro-vivo.
La Vie parisienne (quadrille) Offenbach.
De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon).

Arrondissement de Cahors

GRÈZELS. — Les électeurs de la commune sont convoqués pour le 17 juillet à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Poujade adjoint décédé.

CASTELNAU. — Le conseil municipal a voté la prorogation pure et simple pour une période de trois années, des actes constitutifs de son octroi.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur rappelant les limites de l'octroi.

Ces limites sont les suivantes :

1^o du côté du levant. — Maison Joseph Gisbert, les héritiers, quartier de Fontenilles, maison Guitard, chemin de Barbéry, tannerie des héritiers Laporte, ancienne route de Montauban ;

2^o du côté du midi. — Maison appartenant à la fabrique de Castelnau, dite les Chambrettes, sous l'église ; maisons des héritiers Jacques Montagne, sentier de la Coustète et maison Fraysinet à Ste-Quiterie.

3^o du côté du couchant. — Maison dame Bonal née Tailhade, située à Ramboillet ; maison Andrieu-Millassine à la Peyruque ; maison Verdier, menuisier, à la côte de Jovanelle.

4^o du côté du nord. — Maison Vve Parayre près du moulin à vent, route de Castelnau à Cahors ; maison et grange Arnal, route de Castelnau à Moissac.

DURAVEL. — Vol et tentative d'assassinat. — Ainsi que nous le faisons prévoir, l'auteur de la tentative d'assassinat et de vol commis à Duravel, dans la nuit du 29 au 30 juin, vient d'être découvert.

Comme nous le faisons supposer, c'est la victime elle-même qui, ayant le service militaire en horreur et dans le but de se faire réformer, s'était logé une balle de son propre revolver dans la cuisse.

Adhémar Delcaillau a fait des aveux complets.

Cette affaire, qui a passionné toute la contrée pendant quelques jours, aura son dénouement devant les tribunaux compétents.

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — Le Journal du Lot annonçait le samedi 2 juillet, par la plume de son correspondant, l'œuvre bienfaitrice de la distribution de pain faite, par les républicains de la localité, à tous les pauvres sans exception de Saint-Martin-Labouval, qui ont voulu y prendre part ; distri-

tion qui a eu lieu pour fêter l'élection de M. Rey député de l'arrondissement de Cahors.

Ayant connaissance de cette œuvre, nous apprenons aujourd'hui que notre honorable député vient d'adresser ses plus chaleureux remerciements au chef de notre parti pour tous les Républicains qui ont pris part à cette bonne action.

En s'adressant à M. Capelle, M. Rey ne s'est pas trompé, car c'est bien de lui, en effet, qu'est née cette généreuse idée. Avec M. Rey nous le remercions nous aussi également et lui disons qu'il peut être assuré de tout notre concours pour tout ce qui tend à défendre les idées démocratiques.

LUZECHE. — Ecole primaire supérieure. Succès scolaire. — Le résultat que vient d'obtenir cette Ecole à l'examen du Brevet de capacité, à Cahors, mérite d'être mentionné.

Sur les sept élèves qu'elle a présentés, six ont été définitivement reçus.

Ce sont, par ordre alphabétique : MM. Georges Bonaure, de Larroque-des-Arcs ; Jean Calle, de Puy-l'Evêque ; Joseph Conte de Vaylats ; Georges David, de Cahors ; Georges Lalo, de Lauzès ; et Gabriel Stivil, des Junies.

Ce brillant succès témoigne en faveur de l'enseignement donné dans cet Etablissement.

ST-GÉRY. — Les planteurs de tabac viennent de recevoir les sommes dues par l'assurance mutuelle, et nous aurions voulu les voir beaucoup plus tôt réparties, à cause de la cherté et du défaut de blé dans nos campagnes ravagées et ruinées.

Nos braves paysans paraissent satisfaits de ce qui leur a été attribué, et la seule objection soulevée, c'est l'obligation de se voir abonnés malgré eux, car beaucoup seraient très heureux de s'en voir libérés, malgré le 70 0/0 remboursé.

Il nous souvient qu'au cours de la dernière campagne électorale, M. Rey promit de faire droit aux justes revendications des plaignants, nous pouvons donc espérer que l'an prochain, seront seuls assurés les partisans de cette assurance mutuelle.

Arrondissement de Figeac

MOLIÈRES — Par suite du décès de M. Ferrand, maire, des élections doivent avoir lieu dans notre commune dimanche prochain 10 juillet pour l'élection d'un conseiller municipal.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Le gouffre de Padirac. — Nous apprenons que les travaux d'aménagement du gouffre de Padirac se poursuivent avec la plus grande activité sous la direction de MM. Martel et Viré.

Il paraît que l'inauguration aura lieu dans le courant du mois d'août prochain.

Tentative de viol. — Ces jours derniers, la fille A.Q., âgée de 12 ans, demeurant à Pont-de-Rhodes, commune de Freyssinet, gardait des brebis, lorsque le nommé M. X..., cultivateur au même lieu, s'approcha d'elle et tenta de la violer.

La justice a ouvert une enquête sur cette grave affaire, et nous n'en dirons pas davantage pour ne pas entraver son action.

SOUILLAC. — *Probité.* — Jules Cluzet, élève de l'école maternelle, a trouvé, en sortant de classe, une pièce d'or qu'il a donnée tout joyeux à sa mère. Cette dernière s'est empressée de la déposer au commissariat de police.

DÉGAGNAC. — M. Fabre, officier de santé à Dégagnac, est venu tout dernièrement à la préfecture, présenter à M. le préfet Rousset ses compliments de condoléances.

M. Rousset, très touché de cette marque de sympathie de la part de ce sous-Diafoirus, l'a invité à déjeuner à l'hôtel de la préfecture.

Ce jour là, notre Fabre était beau comme un astre car il avait eu soin de faire tailler sa barbe par trop... nature et d'endosser sa veste du dimanche.

Que s'est-il dit au cours du déjeuner ?

La fée nous rapporte qu'on s'est beaucoup entretenu des prochaines élections au conseil général dans notre canton ainsi que de la question de reconstruction de l'église de Dégagnac qui passionne à juste titre les habitants de la commune.

Des promesses ont été faites par M. Rousset qui durant son administration n'a pu en tenir aucune, et qui se trouve aujourd'hui réduit à l'impuissance !

M. Fabre en sera pour ses avances et M. Pousset pour son déjeuner.

Ils peuvent être rassurés; nous pouvons affirmer que malgré toutes les machinations et le détraqué sous-préfet de Gourdon, le nom de M. Daffas le sympathique conseiller général du canton de Salviac sortira victorieux des urnes au prochain renouvellement et que la reconstruction de l'église de Dégagnac dont les plans et devis ont été approuvés par le ministère en janvier dernier, aura lieu à bref délai, sous une administration imbue des vrais principes de tolérance et de justice.

LABASTIDE-MURAT — M. Pradines Léon, entrepreneur à Marcihac, a été déclaré adjudicataire des travaux de construction du groupe scolaire de Goudou, commune de Labastide-Murat, moyennant un rabais de 2 0/0 sur les prix du devis approuvé.

La subvention allouée par l'Etat et pour l'exécution des travaux est de 7,490 fr.

FRAYSSINET-LE-GOURDONNAIS. — M. Salanié Jean Pierre, a été élu dimanche dernier maire de la commune, par 7 voix sur 12 conseillers municipaux en exercice, en remplacement de M. Lasserre démissionnaire.

SARRAZAC. — *Pendaison.* — Mercredi dernier, vers deux heures du soir, le nom-

mé Deymie Pierre, cantonnier et anbergiste à l'Hôpital-Saint-Jean, commune de Sarrazac, fut trouvé pendu à un arbre, dans un bois situé à cinq ou six cents mètres de sa maison. Toute idée de crime doit être écartée.

Dans la matinée, quelques personnes ont vu Deymie se promenant d'un air soucieux et sa mort ne peut être attribuée qu'au suicide.

Le public prétend qu'un procès-verbal récent pour contrebande de vin, ses nombreuses dettes et quelques chagrins intimes l'ont déterminé à mettre fin à ses jours.

BULLETIN FINANCIER

La clôture se fait en hausse notable sur le bruit d'un armistice, préliminaire de la conclusion de la paix entre l'Espagne et les Etats-Unis.

Le 3 0/0 a passé de 103,10 à 103,25; le 3 1/2 0/0 ferme à 107,07 et l'amortissable à 101,65.

Le Crédit Foncier a repris de 5 fr. à 700; le Crédit Lyonnais à 849; le Comptoir National d'Escompte à 586 et la Société Générale à 530 sont fermes sans changement.

Le Suez clôture à 3,712 au lieu de 3,695. Les Chemins français sont : le Lyon à 1,950, le Midi à 1,450 et le Nord à 2,160.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure tout naturellement a sensiblement monté de 32,97 à 34,60; l'Italien clôture à 92,57, le Turc D à 22,65, la Banque Ottomane à 549, le Russe 4 0/0 à 103 et le 3 0/0 1891 à 96,60.

Un avis officiel appelle au remboursement pour le 13 juillet toutes les obligations non converties de l'emprunt Roumain 5 0/0 1875. Nous rappelons que les intéressés sont encore admis jusqu'à cette date du 13 juillet à présenter leurs titres à la conversion. Ils doivent s'adresser à cet effet soit à la Banque de Paris, soit au Comptoir National d'Escompte, soit à la Société Générale.

Au comptant, les actions de la Compagnie Générale des travaux d'éclairage et de force (ancien établissement Clémence) sont recherchées à 540

MARCHES

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	163	151	60 à 74
Vaches.	16	16	48 à 56
Moutons.	967	670	65 à 85
Porcs.	843	843	72 à 92

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1877	1697	0.53 à 0.94
Vaches.	543	485	0.52 à 0.92
Taureaux.	268	265	0.40 à 0.71
Veaux.	1629	1425	0.74 à 1.08
Moutons.	14821	14420	0.70 à 1.26
Porcs.	4833	4775	0.78 à 1.16

Bœufs. — Vente difficile.
Vaches. — Vente difficile.
Taureaux. — Vente difficile.
Veaux. — Vente calme.
Moutons. — Vente moyenne.
Porcs. — Vente calme.

50 DATES HISTORIQUES

Les élèves de l'enseignement secondaire et surtout de l'enseignement primaire n'ont pas toujours une idée nette des grandes périodes et des grandes dates historiques.

L'enseignement patriotique et l'enseignement civique en souffrent. M. André, ancien élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, professeur d'école normale, inspecteur de l'enseignement primaire à Cahors, vient de résumer la vie nationale en 53 tableaux muraux, renfermant 53 grandes dates historiques (Périodes, grands événements intérieurs ou extérieurs).

En les placardant sur les murs des écoles primaires, des lycées et collèges, des écoles normales, des salles de classe et des salles d'étude, les élèves apprendront l'histoire en quelque sorte à leur insu, sans effort et sans travail.

Un certain nombre de municipalités ont même manifesté le désir de placer ces tableaux muraux dans les salles de mairie, puisqu'ils résumant la vie nationale et peuvent servir à l'instruction des citoyens.

Ces tableaux, bien composés établis sur du parchemin, serviront, de plus, à décorer les salles de classe et les salles de mairie.

Le cadre de chaque tableau est tricolore, et les dates ressortent clairement, même à une distance assez grande.

Prix des 53 tableaux pris chez M. Coueslant, imprimeur-éditeur, rue des Capucins, n° 1 : 5 francs.

Chemin de fer d'Orléans

Transport à demi-tarif des OUVRIERS AGRICULES allant faire la moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1898, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3^e classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans; Brétigny à Tours; Anneau à Etampes; Orléans à Tours; Orléans à Châteauroux; Orléans à Malesherbes; Orléans à Montargis; Orléans à Gien; Tours à Vierzon; Tours à Châteauroux; Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* et *franco* un joli morceau de musique pour piano.

LE COCHER 606

Deuxième partie

II

LES DEUX FIANCÉS

— Est-ce seulement dans votre tête, ma chère tante ; car si c'était aussi dans celle de mademoiselle Hélène, j'en serais désolé. Il m'est impossible de donner suite à votre bienveillant projet...

— Et pourquoi ?

— Parce que j'en aime une autre, avoua simplement d'Hersel en regardant Cécile.

La jeune fille ne put soutenir ce regard en pareille circonstance, et elle se leva pour se retirer.

— Mais vous n'êtes pas de trop, ma belle, lui dit aussitôt madame Brunichon nous causons en famille.

— Veuillez m'excuser un moment, répondit Cécile, visiblement émue.

Et elle disparut.

— Au moins, est-ce sérieux cette fois ? reprit madame Brunichon en riant; tu en as aimé tant d'autres !...

— Vous allez en juger vous même, ma tante, car vous la connaissez.

— Je la connais, moi !... et comment ? Tu aurais déjà fait une conquête dans le pays ? mais après Hélène, il n'y a personne, à moins que ce soit une payanne.

— Il y a mademoiselle Favrot.

— Mademoiselle Favrot ! exclama madame Brunichon ; c'est grave cela, très grave, répéta-t-elle.

Levignan, un peu intimidé par l'air sérieux de la vieille dame, entama l'éloge de Cécile, ressources de tous les amoureux discutés.

— Certainement, interrompit madame Brunichon, je ne disconviens pas que mademoiselle Favrot soit pourvue de toutes les qualités ; mais enfin, avant de t'engager avec elle, tu ne devrais pas oublier que tu es père de famille et, que ni elle ni toi n'avez de fortune.

— A la dure école que je viens de traverser, reparti amèrement d'Hersel, nous avons appris, Cécile et moi à gagner notre pain.

— Soit. C'est une fierté que j'approuve, mais qui est fort inutile à mon égard. Tu dois bien t'imaginer que je ne permettrai jamais qu'un d'Hersel se marie sans rien apporter à sa femme ; malheureusement, je ne suis pas en position de te refaire une nouvelle fortune. Mon intention est de doter Marie. J'aurais donc été heureuse de te voir épouser une femme riche.

— Je vous remercie, ma tante, de vos excellentes pensées, mais nous ne vous demandons pas autre chose que de demeurer avec nous et vous entourer de nos soins et de notre

affection.

Madame Brunichon serra la main de son neveu, profondément touchée de cette protestation chaleureuse. Il ne l'avait pas gâtée sur ce point, tant qu'il était occupé de ses plaisirs et de ses succès parisiens.

La bonne tante n'eut plus le courage de s'opposer à ses desirs ; mais, tout en abandonnant le projet de l'unir avec Hélène, elle ne donna pas son approbation formelle à son mariage avec mademoiselle Favrot. Elle le prévint simplement qu'elle lui rendait toute sa liberté.

En quittant sa tante, Levignan s'empressa d'aller retrouver Cécile. Elle était avec sa mère, et toutes les deux causaient avec une grande animation. Il leur fit part des dispositions de sa tante. Mais la jeune fille l'interrompit aussitôt en lui rappelant qu'il était de son devoir de ne pas contrecarrer les plans de madame Brunichon. Elle exprima même le désir de s'éloigner pour quelque temps.

D'Hersel la conjura, au nom de son bonheur, de rejeter bien vite ces cruelles idées.

— Que deviendrai-je ? lui dit-il d'un ton navré.

— Vous resterez ici avec Marie et madame Favrot ; je reprendrai ma carrière d'institutrice, et de cette manière je n'imposerai pas à votre chère tante un consentement précipité. Ce serait vraiment mal reconnaître, en restant plus longtemps ici, la gracieuse hospitalité qu'elle a consenti à m'accorder, à moi qui n'y avais aucun droit.

— Ma tante, reprit d'Hersel, serait très

contrariée de votre départ. Ne brusquons rien, croyez-moi ! Plus vous resterez au château, plus elle s'attachera à vous, plus elle comprendra ce que vous valez.

Cécile persista dans sa résolution, et d'Hersel, dans son chagrin, en fit part à sa tante. La compatissante femme, touchée par la réserve si délicate de mademoiselle Favrot, voulut lui parler elle-même, l'embrassa et finit par l'appeler sa nièce.

Il fut décidé qu'on s'occuperait des préparatifs du mariage : Marie sautait de joie et maman Favrot ne dissimulait pas une petite larme.

III

MADAME HELLER

Depuis quelques jours, on ne parlait à Néers que d'une jeune femme étrangère au pays. Elle y avait acheté une maison bourgeoise et des terres. Elle faisait restaurer et embellir son habitation, et déjà sa réputation de bonté et de bienfaisance s'établissait. Les ouvriers qu'elle employait, les paysans qui avaient affaire à elle, ne tarissaient pas sur son compte. On la disait belle et charmante, riche aussi. On s'étonnait un peu qu'elle vécût seule. Mais on la croyait veuve, et ce qui confirmait cette croyance, c'était une certaine tristesse répandue sur ses traits. Elle portait des vêtements très simples, mais relevés par le bon goût que les parisiennes savent mettre à toutes choses.

(A suivre)

Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Friberg, le grand centre minier de la Saxe (P. Jannettaz). — Un accumulateur surfait (Georges Claudes). — Les fontaines lumineuses à l'Exposition universelle de 1900 (Max de Nansouty). — Détermination de la pression exercée par le vent (G. Hamelin). — Exposition internationale d'automobiles (Emile Diendoné). — L'exploitation du soufre en Louisiane (Ponce de Léon). — Une flotte de ferries-boats. (Daniel Bellet). — L'Exposition électrique de New-York (Edmond Lievenie). — Les drains de chemins de fer et l'impôt. — Revue des Inventions : Gravure et décoration du métal par les procédés photographiques. — Transbordeur d'automobiles dans un immeuble de rapport. — Photocopies à l'encre. — Chronique. — Revue des Journaux — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme : Voiture électrique Krieger. — « La Duchesse ». — Paris-Amsterdam-Paris. — Accoupleur pour bicyclettes. — Petite Poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

SAINT-NICOLAS. — 19^e année. — Sommaire du n° 32. — 7 juillet 1898.

La visite à Tante Véronique (E. Dupuis). — Jean Tapin (Cap. Danrit). — La famille Cadet-Rousselle (O. Le Roy). — L'enfant prodige (Louis Morin). — Boîte aux lettres. — Tirailleur aux devinettes.

Illustrations par Bren d'Amour, Paul de Sémant, J. Geoffroy, G. Louis Morin, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 10 juillet.

V^o Nacla : Chronique mondaine. — Dalmont : La Revanche de Graziella. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Théodore Cahu : Le déserteur (suite). — Jules Simon : Françoise (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE
Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^o

Livre de morale pratique et de lecture courante

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les

membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement mora sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

MAISONS RECOMMANDÉES

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS
De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

J. VALDIGUIÉ

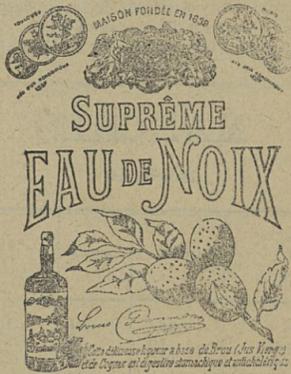
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.



LOUIS DENOIX A BRIVE la Gaillarde
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1897, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Perpignan 1894, Médaille Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPÉCIALITÉS :

Anisette et Liqueurs super fines

Sirops garantis

Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste) double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

A LOUER

Le local de la Buvette bordelaise, s'a dresser à Madame Combebias, rue de la Liberté, 23.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HOTEL DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS à Vic-sur-Cère (Cantal)

ouvert du 1^{er} juin au 15 octobre de chaque année

L'hôtel est au milieu d'un parc clos et boisé de cinq hectares, à côté d'une forêt. Altitude : 750 mètres au-dessus du niveau de la mer.

A cinq minutes à pied de la station de Vic-sur-Cère. — Omnibus à tous les trains.

Voisin de l'établissement hydrothérapique et de la source minérale.

Voisin d'un casino avec troupe d'opérette et de comédie jouant pendant la saison.

Éclairage électrique dans toutes les chambres.

Grande salle à manger de 100 couverts. — Restaurant. — Billard. — Grande véranda fermée, de 40 mètres de longueur.

Distribution à tous les étages d'eau potable reconnue de pureté exceptionnelle par l'Institut Pasteur.

55 chambres à un et deux lits.

Balcons. — Belle vue sur la vallée de la Cère et sur la montagne.

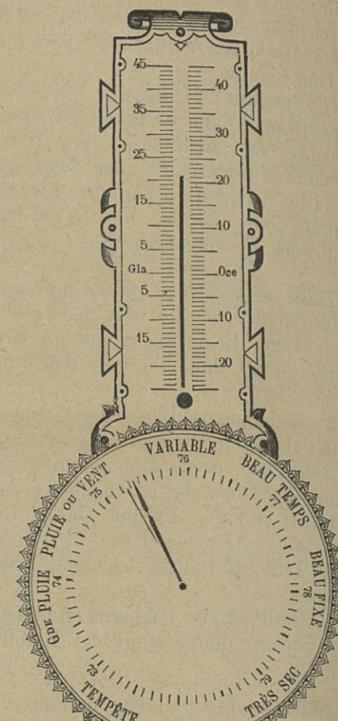
Jeu de law-tennis.

Bains dans l'hôtel.

Boîte aux lettres dans l'hôtel.

Télégraphe à la station et à la ville.

Location de voitures pour excursion... La ville de Vic-sur-Cère, chef-lieu de canton, compte 1,700 habitants. — Église.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 12.8
Id. maxima de la veille : 28.9
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

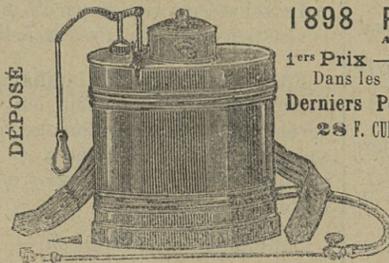
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

VI

Elle se croirait là-bas dans un autre monde. Elle se demandait avec effroi comment elle se ferait comprendre, comment elle pourrait obtenir les renseignements dont elle avait besoin.

L'enfant, il est vrai, avait des lettres qu'elle serrait précieusement dans son sein ; mais comment ferait-elle pour donner des explications aux personnes à qui elle devait les remettre ?

Si elle allait échouer ? Si l'ui arrivait un accident ? Si elle ne revenait pas ? Que deviendrait son pauvre père ? C'était pour lui surtout qu'elle tremblait plutôt que pour elle. Toutes ces pensées, toutes ces craintes, toutes ces incertitudes se pressaient en ce moment dans la petite tête de la pauvre fleuriste.

Elle affectait de rire avec Mme Bourgeois, mais le fond de son cœur était bien triste.

Elle regrettrait presque maintenant de n'avoir pas accepté l'offre que lui avait faite Armand de l'accompagner.

Elle avait craint de contrarier son père, et quant à emmener le jeune homme sans prévenir ce dernier, elle n'y avait pas songé ; elle aurait trop redouté d'être ainsi la cause d'un échec qu'elle ne se serait jamais pardonné.

Tant que Mme Bourgeois fut avec elle, la jeune fille fit encore bonne contenance.

La concierge la réconfortait, lui faisait oublier le temps par ses bavardages ; mais c'est quand le train s'ébranla lentement sur les rails, que les portières se fermèrent et que notre héroïne vit la silhouette de son amie se perdre à travers le dédale des salles d'attentes, que toute l'amertume que lui causait la sensation de son isolement et de sa faiblesse entra en elle.

Elle était toute seule dans son compartiment avec ses petits bagages. Elle voyait les maisons danser autour d'elle, disparaître une à une.

Paris lui faisait l'impression de la fuir, de s'éloigner d'elle pour toujours. Des larmes lui vinrent aux yeux. Elle pleura.

La matinée était belle, un peu froide.

Une brume flottait sur les carrés de terre correctement cultivés, sur les prés reverdis, étoilés de fleurs comme d'un semis d'astres multicolores.

Le train allait maintenant à toute vapeur. Les terrains aux couleurs différentes avaient

l'air de grands tapis criards que l'on déroule. Des maisons isolées se dressaient tout à couple long de la voie avec un cri produit par le déchirement de l'air, puis disparaissaient aussitôt comme des fantômes.

Lili avait presque peur.

Mme Bourgeois avait fait tous ses efforts pour éloigner d'elle les autres voyageurs, pour lui laisser autant que possible son compartiment vide ; mais la jeune fille aurait préféré maintenant avoir du monde avec elle.

Aux stations, elle laissait sa portière ouverte ostensiblement, comme pour inviter les dames qui passaient.

Mais les voyageuses étaient rares dans ce train matinal, et Lili avait pris le compartiment des dames.

Personne ne monta.

A Noyelles, la jeune fille eut une émotion telle qu'elle faillit se trouver mal.

Pendant qu'elle regardait par la portière, guettant des compagnes de route, elle avait vu une tête sortir avec précaution d'un compartiment voisin...

Elle eut comme un éblouissement.

Cette tête elle l'avait vue déjà.

C'était celle de l'homme qu'elle avait aperçu la veille sur son carré et sur lequel Armand lui avait donné les indications que l'on sait.

Un cri involontaire s'échappa de ses lèvres, mais la vision disparut aussitôt.

Lili se renfonça dans son coin, n'osant plus bouger, n'osant plus se montrer, n'osant plus ouvrir.

Elle voulait se persuader qu'elle s'était

trompée, mais elle n'y parvenait pas. C'était lui, c'était bien lui.

Elle l'avait reconnu à la couleur fulgurante de ses cheveux, à la pâleur de son teint.

Elle était toute frissonnante de terreur.

Cet homme était là pour elle.

Il l'avait suivie.

Il n'avait pas dû la perdre de vue depuis la veille.

Que faire, comment lui échapper ?

Une peur folle s'empara de la jeune fille.

Elle voulait rester en route, rebrousser chemin.

Mais si ce n'était pas lui pourtant ?

Si c'était le hasard seul qui le faisait voyager sur la même ligne qu'elle, par le même train qu'elle ?

C'était possible après tout.

La pauvre enfant tentait de se rassurer sans y parvenir.

Il était près de midi... C'était l'heure du déjeuner... Elle sentait son estomac qui la tiraillait, mais elle n'avait pas d'appétit... Sa bouche était pâteuse et elle serait incapable d'avaler une bouchée... Néanmoins, pour changer le cours de ses idées, elle se mit à étaler les petites provisions que Mme Bourgeois avaient rangées dans son cabas... Mais elle l'avait bien prévu : elle ne put pas les manger, elle but seulement, à plusieurs reprises. Elle avait la gorge desséchée par l'angoisse.

(A suivre.)